

Sûreté info



N° 010 du 2^{em} semestre 2020

Revue semestrielle d'informations de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma - ASAIGE

GRATUIT

**REPRISE DES VOLS COMMERCIAUX
DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE MONDIALE**



LES MESURES ANTI COVID-19

S'INVITENT DANS LE DISPOSITIF DE LA SÛRETÉ ET DE LA SÉCURITÉ AÉROPORTUAIRES

SANTÉ: CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES MALADIES VIRALES



BOLLORE
TRANSPORT & LOGISTICS
TOGO

**NOUS VOUS CONNECTONS
AU RESTE DU MONDE !**

RAPIDITE - FLEXIBILITE - EFFICACITE



FRET & TRANSIT AERIEN



Formalités
de douanes



Formalités
Handling



Livraison de colis
door-to-door



Entreposage
de Marchandises

Tel : +228 22 27 58 78
Fax : +228 22 27 55 21

Zone portuaire 01 BP 34 Lomé 01
Mail : info.btitogo@bolloré.com

Suivez nos actualités sur
   Bolloré Transport & Logistics au Togo
 Bolloré Togo

Directeur de publication

Lt-Col Langbatibe BOLIDJA

Rédactrice en chef

DJATO Yatimpou

Comité de rédaction

DJATO Yatimpou
BOKOSSA Tyhira Hébéline
SINGO Tellah Waké
NAPO-KOURA Tchontchoko
AVEKO Dzigbode Kossiwa
TIFAYA Kotolbéna
BAVI Kpadé

Secrétariat de rédaction

BOKOSSA Tyhira Hébéline

Distribution et Marketing

SINGO Tellah Waké
AVEKO Dzigbode Kossiwa

**Gestion financière &
Abonnement Insertions**

NAPO-KOURA Tchontchoko

Infographie et Impression

Relief Communication
Tél. +228 22 61 07 72
91 68 18 00

Photographie

Millenium Production
Tél. +228 22 36 47 79
90 02 71 25

Contact

Tél: (+228) 22 26 26 20
Fax: (+228) 22 26 26 22
E-mail : sureteinfo@yahoo.fr
sureteinfo@asaige.tg
Site web: www.asaige.tg
01 BP: 1029 Lomé 01
99, rue 243 Tokoin Wuiti

sommaire

04 Editorial

11 Des agents de la gendarmerie de l'AIGE en stage de perfectionnement dans les tirs à l'arme lourde

05 Les mesures anti covid-19 s'invitent dans le dispositif de la sûreté et de la sécurité aéroportuaires

12 Autres secteurs d'activités impactés par le nouveau coronavirus

07 Les mesures de réduction des risques de contamination au covid-19

14 Zoom sur l'organisation de l'aviation civile internationale

10 L'aéroport de Lomé a reçu la visite du nouveau ministre des transports

18 Santé: ce qu'il faut savoir sur les maladies virales

Editorial

ALLIER IMPÉRATIVEMENT LA DISCIPLINE SANITAIRE AUX EXIGENCES DE LA SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE



La menace plane toujours. Le coronavirus continue d'inquiéter le monde entier. La pandémie, qui a affecté toutes les activités, semble ne pas avoir dit son dernier mot, au regard des statistiques régulièrement communiquées par les instances sanitaires des pays, et qui sont plutôt en hausse. Une réalité qui ne laisse personne indifférent quand on sait que le monde est devenu un village planétaire et que les échanges se font à une vitesse fulgurante. A la même vitesse, se propage le virus avec des conséquences perceptibles dans tous les domaines.

D'un autre côté, l'ingéniosité humaine et les avancées technologiques ont permis aux Etats et aux organisations de la santé et des transports de trouver des moyens pour s'adapter à la situation, tout en œuvrant à l'arrêt de la propagation du virus. En effet, l'OACI et l'OMS ont travaillé étroitement à l'élaboration des lignes directrices pour assurer une action mondiale coordonnée contre la pandémie. Dans leur déclaration commune sur la covid-19, qui a été favorablement accueillie par des organismes de l'aviation, ces deux instances ont invité les États à se conformer, à la fois, aux normes de l'OACI et à celles de l'OMS relatives à la prévention de la propagation des maladies transmissibles. En collaboration avec les gouvernements et les acteurs de l'industrie du transport, l'OACI a formulé, d'une part, des orientations à l'endroit des autorités de l'aviation, des compagnies aériennes et des aéroports, et d'autre part, des conseils au public, relativement aux mesures à adopter pour protéger la

santé des voyageurs et réduire le risque de transmission.

Au Togo, en s'y basant, le ministère en charge de l'aviation civile a publié une note relative aux « Nouvelles procédures de voyage ». Celle-ci précise les procédures de voyage, au départ et à destination de l'aéroport de Lomé, où les activités ont effectivement repris. Cette reprise des activités aéronautiques s'avère être un défi aussi bien pour les passagers et le public, que pour les acteurs de la plateforme aéroportuaire. Elle dépend de notre aptitude à respecter et à faire respecter les mesures de protection sanitaire.

Dans ce contexte de crise sanitaire, l'ASAIGE s'est activée, aux côtés de ses partenaires, à opérer des réajustements nécessaires dans le dispositif du système de sûreté de l'aéroport. Et tout en garantissant la mise à disposition des agents, des moyens de protection individuelle et collective nécessaires, elle s'assure que les activités se déroulent dans la discipline sanitaire ; laquelle doit être alliée aux exigences réglementaires pour garantir des vols sûrs et sécurisés aux voyageurs.

Tout en espérant que des remèdes préventif et curatif soient trouvés au coronavirus le plus rapidement possible, nous invitons quiconque entreprend de voyager, à se soumettre aux nouvelles conditions et procédures de voyage, consultables sur le site <https://voyage.gouv.tg>

Lt-Colonel Langbatibe BOLIDJA

Coordonnateur de l'ASAIGE

Aéroport International Gnassingbé Eyadema

Les mesures anti covid-19 s'invitent dans le dispositif de la sûreté et de la sécurité aéroportuaires



Après avoir décidé, il y a plusieurs mois, de la fermeture de toutes les frontières pour cause de la pandémie au coronavirus, les autorités gouvernementales du Togo ont procédé à la réouverture de l'aéroport international de Lomé le 1er août 2020.

Celles-ci, préoccupées aussi bien par la santé des populations que par la continuité des activités économiques devant assurer la survie de ces dernières, ont suivi et continuent de suivre très attentivement l'évolution de la situation pandémique aux plans international et national. Outre des mesures prises pour prévenir, réduire et arrêter la propagation de la pandémie, notamment le décret de l'état d'urgence sanitaire, et des actions menées à l'effet de soulager les populations pendant cette période difficile, des opérations sont conduites à divers niveaux.

A l'aéroport de Lomé, des rencontres tous azimuts ont été menées par des acteurs compétents. En effet, plusieurs travaux, effectués sous les directives du ministère en charge de l'aviation civile et en collaboration avec les autres ministères et services techniques, ont milité en faveur de la reprise des vols internationaux.



Des mesures sanitaires jusqu'aux différents tests menés sur le terrain, en passant par des réunions de coordination et de crise COVID-19 qui ont rassemblé tous les acteurs concernés, le chemin a été long.

Et pour les acteurs de la plateforme aéroportuaire, qui n'ont pas cessé de se mobiliser, cette période a été mise à profit pour revoir, dans le cadre de cette lutte, les différents dispositifs, acquérir les moyens nécessaires et mettre à jour les procédures en les adaptant à la nouvelle donne sanitaire. Ainsi, les personnels de l'aéroport, dont les agents de l'ASAIGE, ont été dotés en équipements de protection individuelle et sensibilisés sur les nouvelles procédures de travail ; ceci dans le but d'assurer un bon traitement des passagers au départ de Lomé comme à l'arrivée.



Par ailleurs, pour les besoins de la lutte contre la covid-19, ceux-ci doivent se conformer aux conditions de voyages édictées par le ministère des infrastructures et des transports, et relayées dans la présente édition.



Il est important de souligner que tous les équipements, aéronefs et surfaces exposées sont nettoyés et désinfectés, conformément aux prescriptions des autorités sanitaires et à une fréquence régulière. Les activités s'effectuent dans le strict respect des mesures anti Covid-19, et celles de la sécurité et de la sûreté aéroportuaires en vigueur.

Yatimpou DJATO

Togo

LES MESURES DE REDUCTION DES RISQUES DE CONTAMINATION AU COVID-19



La reprise des activités à l'aéroport de Lomé fait suite à un certain nombre de mesures prises au niveau national et aéroportuaire pour la réduction des risques de contamination au COVID-19. En effet, au travers d'une note circulaire en date du 08 juillet 2020, le ministre des infrastructures et des transports a donné des orientations pour la réduction des risques de contamination de la COVID-19 dans le transport aérien et a défini les modalités pratiques de reprise des vols internationaux au Togo. Suite à cette note circulaire, l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) a défini des éléments d'orientation détaillés permettant la mise en place efficace des mesures sanitaires, de sécurité et de sûreté dans les différents domaines de l'aviation civile.

Les mesures prises au niveau aéroportuaire dans le cadre de la riposte contre le COVID-19 sont de deux ordres : les mesures générales et les procédures de voyage.

LES MESURES GENERALES

L'exigence du respect strict des mesures barrières est instaurée sur l'ensemble du domaine aéroportuaire conformément aux directives sanitaires éditées par le gouvernement.

Distanciation physique : à tous les endroits de l'aéroport, les usagers de l'aéroport doivent maintenir une

distance d'au moins 1 mètre entre eux. Si cette distanciation n'est pas possible (par exemple, dans les cabines des avions), il faut recourir à des mesures adéquates fondées sur l'évaluation des risques sanitaires et opérationnels.

Port du Masque : le port du masque est rendu obligatoire avant tout accès à un endroit de l'aéroport (zones contrôlées et zones publiques) et doit être conforme aux directives des autorités de santé publique en vigueur. Dans tous les cas, il faudrait suivre les meilleures pratiques pour savoir comment porter, enlever, remplacer et détruire ces masques et visières ainsi que l'hygiène des mains après retrait.

Nettoyage et désinfection : Toute personne qui demande à accéder aux installations aéroportuaires doit respecter rigoureusement les règles d'hygiène des mains (lavage ou désinfection des mains avec le gel hydro-alcoolique).

Toutes les surfaces exposées à un contact et à une transmission par l'homme devraient être nettoyées et désinfectées, conformément aux prescriptions des autorités de santé publique, à une fréquence déterminée par une évaluation des risques sanitaires et opérationnels.

Contrôles sanitaires : Ils sont effectués aux différents points d'accès en accord avec les protocoles des autorités sanitaires compétentes. Ces contrôles comprennent, sans s'y limiter, des prises de températures et des observations



visuelles par des professionnels de la santé avant et après les vols. De tels contrôles sont destinés à détecter des personnes potentiellement à haut risques qui pourraient nécessiter un examen supplémentaire pour confirmer leur statut. Toutes les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 ou qui signalent avoir été exposées à la COVID-19, sont soumises à un suivi médical approprié dans un centre dédié.

Les tests de dépistage : Tous les passagers doivent effectuer, à l'arrivée et au départ, un test PCR COVID-19. Les tests PCR au départ sont effectués 72 heures avant la date prévue de départ du vol concerné. Les passagers testés positifs sont placés au sein d'une structure de suivi, mise en place par le gouvernement et doivent prendre en charge tous les frais qui y sont associés.

Les membres d'équipage ne sont pas tenus de se conformer aux tests préalables PCR requis pour les passagers, sauf s'ils présentent des symptômes de la COVID-19. Ils doivent se conformer rigoureusement aux mesures sanitaires.

Recherche des contacts : les passagers doivent installer, à leur arrivée à l'aéroport de Lomé, l'application mobile de contact tracing : «TOGO SAFE » et la garder activée pendant toute la durée de leur séjour ou au moins 30 jours à compter de leur arrivée au Togo.

Déclarations sanitaires : Tous les passagers doivent remplir le formulaire de déclaration de santé et d'immigration disponible via le lien : <https://voyage.gouv.tg>.

Tous les acteurs aéroportuaires ont l'obligation de sensibiliser, former et éduquer toutes les personnes

impliquées ; notamment le personnel, les passagers, les équipages et le grand public.

Les agents de la gendarmerie et de la police aéroportuaires et les agents de force COVID-19 présents sur la plateforme, ont reçu la mission de veiller au respect strict des gestes barrières dans toutes les zones de l'aéroport. Tout manquement à ces dispositions fera l'objet de sanctions prévues par les textes en vigueur.



LES NOUVELLES PROCEDURES DE VOYAGE

Il est recommandé à tout voyageur (qu'il soit un ressortissant togolais, un étranger ou titulaire d'un permis de séjour), en provenance ou à destination de Lomé, de souscrire à une assurance médicale de voyage auprès de sa compagnie aérienne, s'il ne dispose pas déjà d'une assurance maladie internationale.

Voyage au départ : tous les voyageurs au départ de Lomé doivent se soumettre, 72 heures avant leur départ, à un test PCR COVID-19. Pour effectuer ce test, ils doivent remplir un formulaire en ligne via le lien :



<https://voyage.gouv.tg>, s'acquitter des frais de test qui s'élevaient à 40.000 francs CFA, et se rendre à l'ancienne aéro-gare de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema de Lomé, munis de leurs pièces d'identité et de leur billet d'avion.

Le test PCR COVID-19 exigé au départ, peut aussi être effectué par un laboratoire agréé par les autorités de la santé publique (INH) dans les mêmes conditions qu'à l'ancienne aéro-gare.

Voyage à l'arrivée : tous les voyageurs à destination de Lomé doivent se soumettre à un test PCR COVID-19 à leur arrivée à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema.

Pour ce faire, ils doivent avant leur départ pour le Togo, remplir un formulaire en ligne via le lien : <https://voyage.gouv.tg>, et s'acquitter des frais de test qui s'élevaient à 40.000 francs CFA.

Tous les voyageurs doivent installer, à leur arrivée à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema, l'application mobile de contact tracing « SAFE TOGO », et la garder activée pendant toute la durée de leur séjour ou au moins 30 jours à compter de leur arrivée au Togo. Le non-respect de cette obligation est sanctionné par une amende.

Aujourd'hui, dans le contexte de la riposte contre la COVID-19, le respect strict des mesures barrières et de toutes prescriptions des autorités de santé publique, reste le moyen efficace pour limiter la propagation de la pandémie. Avec la reprise des activités du transport aérien, les autorités aéroportuaires et tous les acteurs de la plateforme sont, plus que jamais, mobilisés et disponibles pour la sûreté et la sécurité sanitaire des passagers, du personnel et des usagers.

Kotobéna TIFAYA

La durée de validité des tests PCR Covid-19 est ramenée à moins de 07 jours

Une légère modification est apportée aux nouvelles procédures de voyage au Togo, avons-nous appris au moment où nous étions sous presse. Sur décision des autorités sanitaires et aéroportuaires togolaises, tout voyageur au départ et à destination de Lomé doit, à compter du 11 octobre 2020, présenter des résultats négatifs des tests PCR Covid-19 datant de moins de 07 jours.

Toutefois, « les voyageurs dont le séjour au Togo n'excède pas 07 jours ne sont pas tenus de refaire un nouveau test Covid-19 si leur test est négatif à l'arrivée ».

La rédaction

L'AEROPORT DE LOME A REÇU LA VISITE DU NOUVEAU MINISTRE DES TRANSPORTS



En tournée de prise de contact avec les différents services relevant de son département, Monsieur Affoh Atcha-Dédji, le nouveau ministre des transports routier, ferroviaire et aérien a rencontré ce vendredi 9 octobre tous les acteurs de la plateforme aéroportuaire de Lomé.

Cette rencontre d'échanges avec les responsables des entités de l'aéroport a démarré dans les locaux de la direction générale de l'agence nationale de l'aviation civile. Après un accueil des plus chaleureux, le ministre et sa délégation ont eu droit à une présentation sur les activités aéronautiques à travers de brefs exposés. Ces explications ont permis au ministre de cerner les missions, organisations, fonctionnements et les perspectives des structures telles que la SALT, l'ASAIGE, la ST

Handling, l'ASECNA, etc. Clôturant ces échanges riches d'informations, ce dernier, tout en formulant des mots d'encouragement à leur endroit, a exprimé ses remerciements et félicitations aux responsables et personnels qui œuvrent inlassablement pour faire de l'aéroport de Lomé une référence en Afrique et dans le monde.

Par ailleurs, une visite à l'aérogare a permis à la délégation ministérielle de s'imprégner davantage des activités opérationnelles, lesquelles vont de l'accueil des passagers à leur embarquement à bord des aéronefs, en passant

par l'inspection-filtrage, l'enregistrement et autres contrôles nécessaires pour le circuit au départ du passager. Le circuit à l'arrivée du passager a été également parcouru par les visiteurs. Le tout, avec une attention particulière sur l'application des mesures de gestion et de riposte à la COVID-19 mises en place par les autorités togolaises.

Notons que, dans cette optique, l'ancienne aérogare de l'AIGE a été aménagée pour installer un laboratoire des tests PCR. Là, le



nouveau patron du ministère des transports et sa suite ont sillonné successivement la salle des prélèvements et celle de manipulation des prélèvements, ainsi que les laboratoires de traitement des prélèvements et la salle d'isolement des malades.

Bavi KPADE

Renforcement des capacités opérationnelles

DES AGENTS DE LA GENDARMERIE DE L'AIGE EN STAGE DE PERFECTIONNEMENT DANS LES TIRS À L'ARME LOURDE



Partie intégrante des forces armées togolaises (FAT) la gendarmerie nationale a pour missions, entre autres, de veiller, en tout temps et en tous lieux, à la protection des personnes et des biens, et de participer à la défense du territoire national.

C'est dans ce contexte qu'il est organisé au profit des agents des unités spéciales de cette branche des FAT, un stage de renforcement de capacités de tirs à la mitrailleuse lourde 12.7 mm à l'EMAO (Etablissement Munition Armeement Optique) à Lomé et au champ de tirs d'armes lourdes à Akaba (région des Plateaux).

Prévu pour durer un mois, ledit stage, qui a débuté le 14 septembre 2020, connaît la participation des agents venus de plusieurs unités dont l'Unité Spéciale

d'Intervention de la Gendarmerie (USIG) et le Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (PSIG-AIGE).

Il faut préciser que le PSIG, unité d'élite de la gendarmerie nationale détachée à l'AIGE a pour mission spécifique d'assurer la surveillance générale et l'intervention sur l'aéroport. Elle

assure, sous la responsabilité du coordonnateur de l'ASAIGE, la défense et la riposte en cas d'attaque armée aux aéroports et aux aéronefs, en premier échelon aux côtés des autres forces, telles que le GILAT et le CETAP, déployées pour la protection de notre aéroport contre les actes d'intervention illicite.

A l'issue de cette rencontre qui prendra fin le 10 octobre 2020, ces agents se verront davantage outillés pour mieux accomplir leurs différentes missions.

Bonne suite et plein succès à leurs travaux !

Yatimpou DJATO

AUTRES SECTEURS D'ACTIVITES IMPACTES PAR LE NOUVEAU CORONAVIRUS

Dans le précédent numéro, avaient été présentées les conséquences de la covid-19 sur l'industrie du transport aérien, lequel secteur a pris des mesures pour la reprise et la poursuite de ses activités dans un cadre sûr, sécurisé et sain.

Ici, il nous apparaît intéressant de considérer les impacts de ce virus sur d'autres domaines d'activités, et les dispositions entreprises par les acteurs pour s'en sortir. Pour ce faire, le présent article relaye pour vous, les commentaires de francetvinfo. L'intérêt

de cette démarche étant de montrer la nécessité de s'adapter à la situation actuelle pour rebondir et ne pas rester en marge du "nouveau monde".



Reconversion : changement de métier et formation professionnelle pendant la crise sanitaire

Le gouvernement commence à le laisser entendre, certains salariés vont devoir envisager de changer de métier.

Changer de métier pendant la crise sanitaire liée au coronavirus. Certains salariés, vont devoir envisager de changer de profession. Alors mieux vaut réfléchir à une reconversion dès à présent. Quasiment deux milliards d'euros sont d'ailleurs consacrés à la formation professionnelle sur les 100 milliards du plan de relance, dont la moitié fléchée vers les salariés qui seront en chômage partiel de longue durée.

L'objectif du gouvernement

Le gouvernement souhaite que les salariés

au chômage partiel de longue durée profitent de ce laps de temps pendant lequel ils seront rémunérés mais sans activité, pour se former. Il y aura 250 000 salariés dans ce cas l'an prochain, selon les estimations du ministère du travail. C'est le principe du chômage partiel de longue durée : inciter les entreprises qui ont une grosse baisse d'activité à signer des accords en interne, pour mettre des salariés au chômage partiel, plutôt que de les licencier. La métallurgie a déjà signé un accord en ce sens, Safran aussi, des discussions sont en cours chez Airbus. Et l'exécutif veut que les salariés utilisent ce temps soit pour gagner en compétence, soit pour envisager une reconversion.

Le gouvernement a bien conscience que beaucoup de secteurs naviguent un peu à vue, ne savent pas quand ils pourront remplir à nouveau leur carnet de commandes, et surtout, s'ils retrouveront un jour le niveau d'activité d'avant la crise. C'est particulièrement vrai pour le secteur aéronautique car le transport aérien dont il dépend n'attend pas un retour à la normale au mieux fin 2022.

L'automobile aussi est dans le viseur du gouvernement, tout comme évidemment ceux qui ont pris la crise sanitaire de plein fouet : tourisme, hôtellerie-restauration avec, là aussi, beaucoup de salariés aujourd'hui en activité partielle.



Les salariés vont-ils tous retrouver leur poste ?

C'est la grande question. À Paris par exemple, les touristes étrangers ne vont pas revenir de sitôt. Il n'est donc pas certain que tous les salariés des palaces soient maintenus en emploi, pareil dans l'aéronautique.

Une source gouvernementale confiait il y a quelques jours que les secteurs les plus exposés sont surveillés comme le lait sur le feu par l'exécutif qui craint

des suppressions de postes à la pelle, ces prochains mois, parce les chefs



d'entreprise vont faire le point, jauger leurs perspectives à venir et revoir à la baisse leur point mort, c'est-à-dire leur seuil de rentabilité.

Par anticipation, l'exécutif met de l'argent dans des dispositifs de formation professionnelle fléchés, notamment vers des métiers d'avenir comme la transition écologique, la numérisation et le soin. Anciens viviers, autrefois pourvoyeurs de main d'œuvre peu qualifiée, une partie des services à la personne risque demain de moins recruter (restauration collective, services aux entreprises).

Se posera aussi la question de la baisse de rémunération pour certains ; le salarié de l'aéronautique par exemple risque de ne pas toucher la même rémunération s'il trouve demain un emploi dans l'agroalimentaire.

(www.francetvinfo.fr)

Tchontchoko NAPO-KOURA

ZOOM SUR

L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE



L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) est une organisation internationale qui dépend de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle participe à l'élaboration des politiques et des normes qui permettent la standardisation du transport aérien international (les vols à l'intérieur d'un même pays ne sont pas concernés par l'OACI).

Dans le présent article, nous allons vous faire découvrir l'origine, la mission et le fonctionnement de cette instance onusienne qui régule la vie des activités aéronautiques dans le monde.

Son origine

Le monde a connu la deuxième guerre mondiale de 1939 à 1945. Cette guerre, sans doute, la plus grande et la plus meurtrière que l'humanité ait jamais connue, a été aussi celle qui a conduit l'humanité dans sa phase de développement que nous connaissons aujourd'hui. En effet, elle a permis un développement exponentiel de l'aéronautique caractérisé par la construction des avions qui ont servi, d'une part, à transporter des troupes, et d'autre part, à faire l'espionnage ainsi que des bombardements à grande échelle. A la fin des conflits, les grands pays protagonistes de l'époque, regroupés dans leurs différents

ensembles régionaux, se sont retrouvés avec sur les bras, des milliers d'aéronefs qui avaient jadis servi à la guerre. Dès lors, les puissances ont commencé à réfléchir à un mécanisme qui cordonnerait les activités du transport aérien, et à une exploitation civile des aéronefs antérieurement utilisés pour les combats.

Ainsi, le 7 décembre 1944 à Chicago, l'OACI a été officiellement créée par la Convention de Chicago adoptée par 52 pays sous le nom d'organisation provisoire de l'aviation civile internationale (OPACI). Puisqu'il fallait la ratification de 26 Etats pour permettre à la Convention de Chicago d'entrer en vigueur. Et dans cette attente, elle s'était constituée

en une organisation provisoire. Elle ne devint OACI qu'à partir du 4 avril 1947, lorsque les 26 ratifications ont été obtenues, devenant, par conséquent, une institution spécialisée de l'ONU. Il faut préciser que l'OPACI remplaçait, à ce moment-là, la Commission internationale de navigation aérienne (CINA), fondée lors de la convention de Paris de 1919.

Outre son siège situé à Montréal (Canada), l'OACI dispose de sept bureaux régionaux à Bangkok, au Caire, à Dakar, à Lima, à Mexico, à Nairobi et à Paris. Elle s'exprime en six langues principales qui sont le français, l'anglais, le chinois, l'arabe, l'espagnol et le russe. A ce jour, cette prestigieuse organisation compte 193 États signataires, également appelés États contractants.

Sa mission

L'OACI est le forum mondial des États en matière de l'aviation civile internationale. Elle élabore les politiques, les normes et pratiques recommandées, ainsi que les procédures internationales qui régissent les aspects techniques, économiques et juridiques de l'aviation civile internationale. Elle réalise des audits de conformité de toutes les normes et pratiques recommandées adoptées par le conseil de l'OACI et pour lesquelles tous les États contractants signataires sont contraints à la mise en œuvre. De même, dans sa vision de « no country left behind », elle fait des études et des analyses et fournit aux États et autres organismes affiliés, une assistance de renforcement des capacités de l'aviation grâce à la coopération des États membres et des parties prenantes.

Son fonctionnement

Aux termes de la Convention de Chicago, l'OACI est composée de trois (03) structures ; notamment une Assemblée, un Conseil dont le nombre de membres est limité et dont

relèvent certains organes auxiliaires, et un Secrétariat. Les agents exécutifs principaux sont le Président du Conseil et le Secrétaire général.

L'Assemblée : composée de représentants de tous les États contractants, elle est l'organe souverain de l'OACI. Elle se réunit tous les trois ans pour examiner en détail les activités de l'Organisation et fixer la politique des années à venir ; elle adopte aussi un budget triennal.

Le Conseil : organe exécutif élu par l'Assemblée pour une durée de trois ans, il est composé de 36 États. L'Assemblée choisit les États membres du Conseil sur la base de trois critères (les États d'importance majeure en matière de transport aérien, les États qui contribuent le plus à fournir des installations et des services pour la navigation aérienne et les États dont la désignation assure la représentation au Conseil de toutes les principales régions géographiques du monde)

En tant qu'organe exécutif, le Conseil assure la continuité de la direction des travaux de l'OACI. C'est lui qui adopte les normes et les pratiques recommandées rassemblées dans les annexes à la Convention relative à l'aviation civile internationale. Le Conseil est secondé dans sa tâche par la Commission de navigation aérienne (pour les questions techniques), par le Comité du transport aérien (pour les questions économiques), par le Comité de l'aide collective (pour les services de navigation aérienne) et par le Comité des finances.

Le Secrétariat : dirigé par le Secrétaire général, il est divisé en cinq directions. Il s'agit de la Navigation aérienne, du Transport aérien, de la Coopération technique, des Affaires juridiques et de l'Administration et Services. Pour donner aux travaux du Secrétariat un caractère réellement international, le personnel de la catégorie des administrateurs est recruté sur une large base géographique.

Par ailleurs, l'OACI travaille en étroite coopération avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies comme l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union postale universelle (UPU), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation maritime internationale (OMI).

Les organisations non gouvernementales qui participent aux activités de l'OACI comprennent le Conseil international des aéroports (ACI), la Civil Air Navigation Services Organisation (CANSO), l'Association du transport aérien

international (IATA), le Conseil international de l'aviation d'affaires (IBAC), le Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales (ICCAIA), le Conseil international des associations des propriétaires et pilotes d'aéronefs (IAOPA), la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) et la Fédération internationale des associations de contrôleurs de la circulation aérienne (IFATCA).

Bavi KPADE

VOTRE VISIBILITE EST GARANTIE



Augmentez la visibilité de votre entreprise en souscrivant à des insertions publicitaires dans la revue Sûreté Info. Optez pour une page entière, une demi-page, un quart de page ou un huitième de page.

Pour plus d'informations, contactez le service Abonnement :
Tél: (+228) 22 26 26 20 / 90 10 72 49 / E-mail : sureteinfo@yahoo.fr

SMOKING
AD: 150TON
PAD: 55TON/4W

TOGO TERMINAL

TOGO

BOLLORE
TRANSPORT & LOGISTICS
TOGO



MANUTENTION CONTENEURS

Terminal moderne aux normes ISPS,
opérationnel 24/24 et 7jours sur 7.

+228 22 23 73 50



CONSIGNATION MARITIME

Offre de services maritimes adaptés
aux armements internationaux de
lignes régulières, opérateurs tramp
et affréteurs.

Meet & great, Changement
d'équipage et Assistance sanitaire

+228 22 27 84 76



MANUTENTION CONVENTIONNELLE

Chargement et déchargement des
colis lourds et hors gabarits.
Manutention des rouliers et de
marchandises en vrac. Ensachage à quai.

+228 22 23 73 70



TRANSPORT & LOGISTIQUES

Meilleure offre Fret & Transit Maritime Import et Export.
Service door-to-door, Supply chain,
Formalités douanières, Transport, Livraison et
Entreposage de vos marchandises.

+228 22 27 58 78



FRET & TRANSIT AERIEN

Meilleure offre Fret & Transit Aérien Import et Export.
Meilleure offre envoi de courriers et colis express.
Service Door-to-Door, Formalités douanières.
Formalités Handling, Transport, Livraison et
Entreposage de vos marchandises.

+228 22 27 58 78

Santé :

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES MALADIES VIRALES

Les maladies virales sont toutes les maladies, bénignes ou graves, causées par un virus. Elles peuvent se transmettre et prendre la forme d'une épidémie. Il existe de très nombreuses maladies virales. Parmi elles, le rhume, l'angine, la grippe, la varicelle, la rougeole, la variole, l'hépatite B, le sida... Selon l'état du patient, une consultation médicale peut s'imposer afin de les traiter.

Maladies virales : contagion et incubation

Les maladies virales se transmettent d'individu en individu grâce à la salive, à la promiscuité ou aux relations sexuelles. Plus rarement, une maladie virale peut être contractée lors de la consommation d'aliments d'origine animale. Chaque virus attaque une partie bien précise de l'organisme. C'est cette action qui permettra l'identification de la maladie virale.

Une maladie virale ne se déclare pas dès l'exposition. Une période d'incubation peut être remarquée. Cette incubation dure quelques heures pour une grippe et quelques mois pour le virus du sida.



A chaque maladie son traitement

L'examen clinique suffit souvent à identifier la maladie virale dont souffre le patient. Pour connaître son intensité ou son évolution, un bilan sanguin peut-être demandé. Le traitement des maladies virales consiste principalement en un traitement des symptômes. Des antipyrétiques et des antidouleurs seront prescrits pour lutter contre la fièvre et la douleur. L'ordonnance du médecin comportera également des médicaments pour traiter les symptômes spécifiques de la maladie virale : des antiémétiques contre les vomissements, des antidiarrhéiques contre les diarrhées, des soins antiseptiques pour une application locale sur des lésions cutanées, en cas de varicelle par exemple...

Les antibiotiques n'ont aucune efficacité contre les virus mais ils peuvent être prescrits en cas de risque d'infection bactérienne.

Avant que des vaccins spécifiques ne soient mis au point, les antiviraux agissent contre certains virus. Ils sont fréquemment utilisés pour faire face au virus de la grippe. Pour lutter efficacement contre certaines maladies infectieuses graves, l'action d'antiviraux différents peut être conjuguée. On parlera ainsi de bi, de tri voire de tétra thérapie

dans le cadre du traitement contre le sida. Les maladies infantiles et la grippe peuvent être évitées grâce à la vaccination.

Source : topsante.com

«TOGO SAFE», UNE INNOVATION TECHNOLOGIQUE POUR CONTRÔLER L'ÉVOLUTION DE LA COVID-19

«Togo Safe», une application mobile destinée à tracer les cas contacts des personnes positives au Covid-19, renforcer leur recherche et mieux endiguer la propagation du virus sur le territoire est lancée par le Gouvernement.

Il s'agit d'une application au service de la santé publique, qui utilise la fonction Bluetooth du téléphone de son utilisateur pour l'alerter lorsqu'il a été en contact avec une personne testée positive au Coronavirus.

L'identité de la personne testée positive n'est jamais révélée. L'application s'appuie pour ce faire sur les données de connexion Bluetooth du téléphone de l'utilisateur testé positif, pour identifier les différentes personnes avec qui ce dernier a été en contact durant les trois dernières semaines. Ces personnes sont immédiatement et anonymement alertées pour qu'elles puissent s'isoler et se faire tester si nécessaire, afin d'éviter la prolifération de la maladie en cas de contamination.

En outre, elle permet à ses utilisateurs de visualiser en temps réel, le nombre de cas

COVID-19 se trouvant dans leur zone de localisation, d'accéder à des conseils de santé et à un répertoire de numéros verts utiles pour toute assistance liée à la COVID-19.

«Togo Safe» permet par ailleurs aux autorités sanitaires de s'assurer du respect par les voyageurs, de l'obligation de quarantaine à laquelle ils sont soumis à leur arrivée sur le territoire togolais en attendant les résultats de leur test, ou s'ils sont testés positifs au Coronavirus.

«A travers cet outil, la population peut prendre une part active à l'effort national visant à stopper la propagation de la COVID-19 en utilisant un smartphone comme un outil puissant pour améliorer le traçage des contacts des personnes infectées, tout en gardant l'anonymat», a indiqué la ministre chargée des innovation technologiques, Cina Lawson. L'application est disponible gratuitement sur Google Play, Huawei AppGallery et App Store.

Source : Site d'information officiel du Gouvernement. covid19.gouv.tg

Tyhira BOKOSSA

FAITS DIVERS

Au Rwanda, des robots qui dépistent le coronavirus

Ils s'appellent Akazuba, Ikirezi, Mwiza, Ngabo et Urumuri. Ils ont rejoint ce mois-ci les équipes médicales rwandaises, qu'ils devront assister dans la lutte contre la propagation du coronavirus. Leur but premier : limiter les contacts non essentiels entre médecins et malades et réduire ainsi le risque de contamination pour le personnel soignant. Selon les autorités, ils pourraient dépister entre 50 et 150 personnes par minute.

Ces cinq robots humanoïdes sont capables de réaliser plusieurs activités différentes, comme la prise de température des malades ou la détection des personnes qui ne portent pas de masque dans les enceintes des hôpitaux. Ils savent aussi assister les patients dans leur autodiagnostic ou leur apporter de la nourriture. Les unités ont été déployées en partie grâce au soutien du Programme des Nations unies pour le développement, sous la supervision du ministère rwandais des Technologies de l'information, de la Communication et de l'Innovation.

Source : jeuneafrique.com

Le Togo éradique la maladie du sommeil

C'est un événement dans le secteur de la santé en Afrique. Présente depuis le XIXe siècle, la Trypanosomiase Humaine Africaine (THA), plus connue sous le nom de maladie du sommeil, a été éradiquée au Togo. La THA fait partie des onze maladies tropicales négligées. Mais ce lundi, le ministère togolais de la Santé a annoncé que le Togo avait satisfait aux critères d'élimination de cette maladie édictée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le dernier cas de la maladie du sommeil au Togo remonte à 1996.

« Ce dernier cas a été détecté dans la région Centrale, puis référé et traité au centre de prise en charge de Mango », indique le ministère togolais de la Santé. Malgré la rareté des cas, la vigilance est de mise. « La surveillance de cette maladie a toujours été importante pendant la lutte », assure le ministère de la Santé qui a donc fini par travailler en collaboration avec le bureau régional de l'OMS sur le dossier de la THA.

Et en 2018, les bons résultats obtenus dans la lutte contre la THA ont permis au Togo d'introduire un « dossier pour la certification de l'élimination de la THA » auprès de l'OMS. Le bureau régional de l'organisation sanitaire a convoqué un groupe d'experts indépendants, qui ont validé, fin juin dernier, l'élimination de cette maladie tropicale négligée.

Le Togo est donc officiellement le premier pays africain à l'avoir éliminée. Pour ce faire, le ministère de la Santé a considéré comme prioritaire la lutte contre la maladie

du sommeil, transmise lors de piqûres des mouches tsé-tsé. Il faut rappeler que les conséquences de la THA sont mortelles : la redoutable infection provoque invalidité et conduit toujours à la mort lorsqu'elle n'est pas correctement traitée.

Cette annonce d'éradication de la THA au Togo n'est cependant qu'une première étape. Le ministère togolais de la Santé rappelle qu'il veut rester vigilant : le Ghana, le Burkina-Faso et le Bénin, ses trois pays voisins, n'en sont pas encore au niveau du Togo dans leur politique de lutte contre la THA. Après une phase de « screening ciblé sur suspicion clinique » lancée en 2013, le Togo n'a plus comptabilisé de nouveau cas de Trypanosomiase Humaine Africaine.

Source : africatopsuccess.com

Sommet Afrique-France : 28 jeunes entrepreneurs togolais retenus pour le Challenge Des 1000

Les Togolais retenus pour le Challenge des 1000 Entrepreneurs sont connus. Annoncé en septembre 2019, ce concours est une initiative de Digital Africa et du Sommet Afrique-France 2020 qui devrait se tenir ce mois de juin.

Cet événement censé réunir 1000 jeunes entrepreneurs africains à Bordeaux en France, devait constituer une occasion de présentation d'idées et de solutions innovantes axées sur les questions de villes et territoires durables.

En raison de la crise liée au coronavirus, le challenge 1000 Entrepreneurs et le sommet ont été reportés en 2021. Toutefois, les lauréats bénéficieront d'un programme d'accompagnement dédié, leur permettant d'avoir accès à des financements, de la formation, des mises en réseaux ainsi que de la visibilité pour leurs projets.

Ils accèderont par exemple dès à présent et automatiquement au Digital Africa Campus qui lance une "Resilient Summer School" dès le mois de juillet 2020. Au programme : des cycles de Masterclass gratuites axées dans un premier temps sur la résilience entrepreneuriale en temps de crise ; des sessions hebdomadaires de partage d'expérience (meet-ups) par secteur d'activité.

Les 1000 entrepreneurs, à parité homme-femme, proviennent de 53 pays africains, et sont actifs dans divers domaines. Ils ont en majorité entre 24 et 30 ans et ont lancé leur activité il y a moins de 3 ans.

Source : l-frii.com

Textes rassemblés par *Dzigbode Kossiwa AVEKO*

JEUX N°010

Enigme

Accident d'avion

Un monsieur demande à son veilleur de nuit de le réveiller à 7 heures le lendemain, car il a un avion à prendre. Le lendemain matin, le veilleur réveille son patron, mais lui dit de ne pas partir, parce qu'il a rêvé cette nuit-là que l'avion allait s'écraser. Pris de doute, le monsieur décide d'annuler son vol, et il apprend par les infos que l'avion s'est effectivement écrasé. Le monsieur remercie son veilleur de nuit de lui avoir sauvé la vie, mais lui annonce malgré tout qu'il est renvoyé. Pourquoi ?

Jeu des erreurs

Retrouvez les 10 différences sur les 2 images ci-dessous



Sudoku

Comment jouer ?

Une seule règle : toutes les cases doivent être remplies par un chiffre de 1 à 9. Les neuf cases de chacune des 9 lignes doivent contenir, dans un ordre quelconque, des chiffres de 1 à 9 et il en est de même pour les 9 colonnes, ainsi que pour les 9 pavés.

	5	8		4				
					6	9		
		3			1			4
3	7		9		2			6
2		1		7		3		5
6			8		3		7	1
8			1			7		
		9	4					
				9		4	3	

Mots croisés

Retrouvez les noms ou les mots en reliant les lettres

G	F	V	Ê	E	C	A	P	S	E
Û	F	I	H	A	R	Y	A	E	C
J	H	D	C	Û	E	Î	R	R	H
E	S	E	R	V	I	Ê	F	I	A
T	V	R	U	E	T	C	A	R	T
A	C	A	R	O	U	B	I	E	R
T	E	G	A	Y	O	T	T	E	N
A	E	O	Ï	H	J	R	M	É	Ë
P	C	Y	C	L	I	S	M	E	Y
È	M	Û	R	E	B	E	N	E	S

SOLUTIONS DES JEUX N°009

Enigme

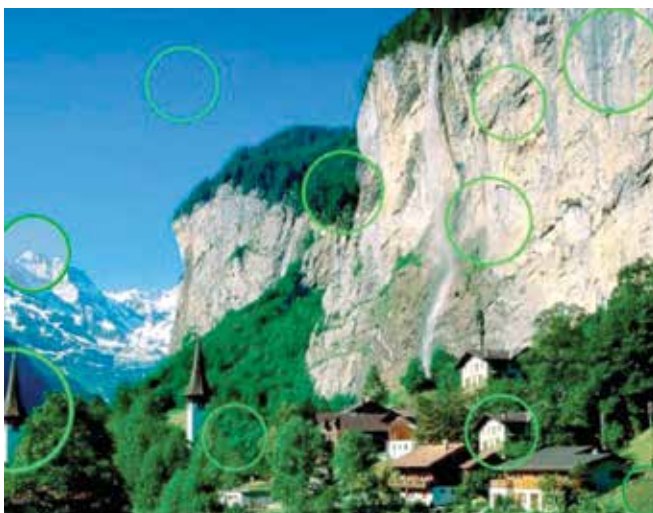
Qui suis-je ?

Je peux donner des coups à tout le monde.

Je suis souvent le bienvenu et il ne se passe pas un seul instant dans le monde sans que quelqu'un me voit.

Le soleil

Jeu des erreurs



Sudoku

1	8	4	3	5	2	9	6	7
6	7	3	9	4	1	2	8	5
2	9	5	8	6	7	1	4	3
9	1	6	7	8	3	4	5	2
8	4	2	5	1	9	7	3	6
5	3	7	6	2	4	8	1	9
3	2	8	4	9	6	5	7	1
7	5	1	2	3	8	6	9	4
4	6	9	1	7	5	3	2	8

Améliorer, Lynx, Une, Ver, Nice, Débardeur, Langue, Produire, Bracelet, Gout, Lundi, Garde, Ure, Chef, Feu, Perroquet

Mots croisés

P	A	M	É	L	I	O	R	E	R
C	L	Y	N	X	Q	D	Ù	D	P
T	U	N	E	V	E	R	È	N	E
Ù	N	I	C	E	D	É	M	W	R
O	D	E	B	A	R	D	E	U	R
G	I	M	Q	T	A	H	C	E	O
T	Ê	L	A	N	G	U	E	F	Q
P	R	O	D	U	I	R	E	E	U
B	R	A	C	E	L	E	T	H	E
O	E	A	Q	V	U	R	T	C	T



Jeux proposés par Yatimpou DJATO

BON A SAVOIR POUR VOS VOYAGES

ARTICLES REGLEMENTES DANS LES BAGAGES

REGULATED ITEMS IN LUGGAGE

Interdits en cabine

Prohibited in cabin



Objets pointus ou tranchants (Couteaux, ciseaux), outils de travail (Scie, perceuse, tournevis)
Sharps (knives, scissors...), working tools (drill, saw, screwdriver...)



Instruments contondants (Casse tête, batte de base ball...)
Blunt object (Artifact club, base-ball bat...)



Armes à feu et objets y ressemblant ou objets assimilés
Firearms and similar



Appareils à effet paralysant (Taser, bombe lacrymogène...)
Device with paralysing effects (Taser, teargas grenade...)



Tous les autres liquides doivent être rangés dans les bagages enregistrés (en soute).

All other liquids must be carried in check-in luggage (in hold).

Mesures de sûreté s'appliquant aux liquides, gels, crèmes, pâtes, aérosols

Sont autorisés en cabine :

- Les articles achetés dans les boutiques hors taxe. La preuve d'achat doit rester dans le sac fourni lors de l'achat.
- Par passager, les flacons de 100ml maximum à disposer dans un seul sac plastique transparent fermé d'une dimension d'environ 20x20cm.
- Les médicaments et les aliments diététiques spéciaux comme les aliments pour bébés.

Safety measures applicable to liquids, gels, creams, pastes and aerosols :

Are authorized in cabin :

- Articles purchased in duty free. The proof of purchase must stay in the bag supplied during the purchase.
- Per passenger, bottles and other containers of 100ml or less, placed in one clear, reusable quart or liter-sized plastic bag.
- Medicine and dietary food as baby food.



Interdits en soute et en cabine

Prohibited in hold and cabin



Batteries humides, piles et batteries au lithium
Wet batteries and lithium batteries



Liquides et solides inflammables
Flammable liquids & solids



Substances et engins explosifs, feux d'artifices, Cartouches pour armes de chasse ou de sport
Explosives, fireworks, munition for hunting and sporting weapons



Gaz
Gas



Poisons et substances infectieuses
Poisons and infectious substances



Masses magnétisées
Magnets



Produits corrosifs
Corrosives



Aérosols, parfums et médicaments non radio actifs
Aerosol, perfumes and non-radioactive medicines



Matières radioactives
Radioactive materials



Fer à repasser contenant des gaz d'hydrocarbure
Curling board with hydrocarbon gas



Boissons alcoolisées à plus de 70% d'alcool
Alcohol Drinks containing more than 70% alcohol volume



Malette et serviette équipées d'alarme
Briefcase with installed alarm



**AUTORITE DE SURETE DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA**

Contact: Tél.: +228 22 26 26 20, E-mail: contactasaige@asaige.tg



Permanence
70 43 15 08

N° VERT 8202



AEROPORT INTERNATIONAL GNASSINGBE EYAD



Le Virus est toujours là, **Respectez le port du masque et les mesures barrières.**



Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon



Utiliser le gel hydroalcoolique pour désinfecter les mains



Porter régulièrement le masque de protection



Eviter la foule ou l'attroupement



Eviter de serrer les mains en se saluant



Désinfecter régulièrement les objets d'utilisation publique



Pour toute information ou signaler un cas de contamination au
CORONAVIRUS